

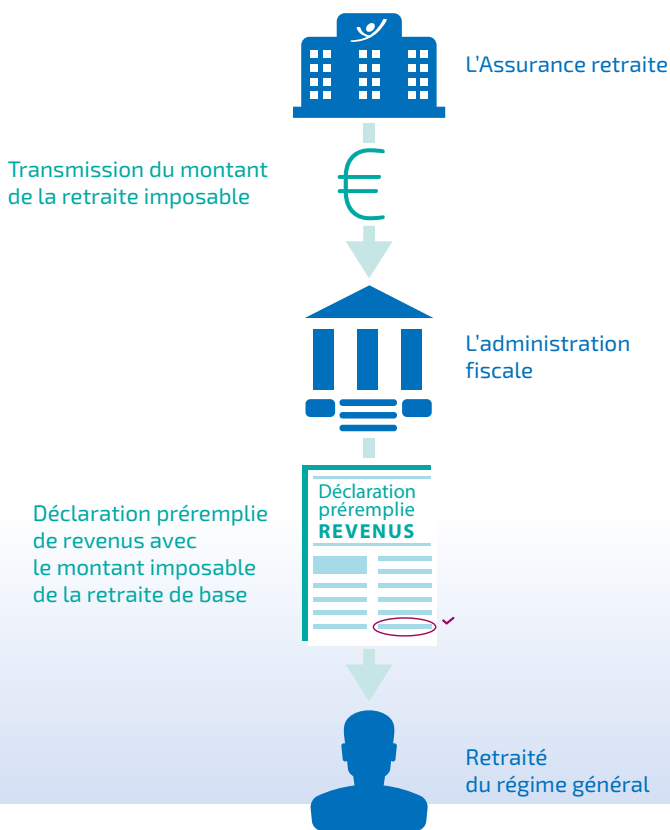
# Retraite : déclarer mes revenus



**Vous devez effectuer tous les ans  
une déclaration de revenus qui doit intégrer  
le montant de votre retraite.**

Une démarche simplifiée :  
transmission automatique  
de mon montant imposable

Chaque année, pour simplifier vos démarches,  
nous transmettons directement à  
l'administration fiscale votre montant  
imposable au titre de la retraite du régime  
général. Ce montant est reporté sur votre  
déclaration de revenus préremplie.



## Retrouver mon montant imposable

Pour consulter votre montant imposable transmis à l'administration fiscale, rendez-vous dans votre espace personnel sur [lassuranceretraite.fr](https://lassuranceretraite.fr) et utilisez notre service en ligne « **Consulter le montant déclaré à l'administration fiscale** ».

Vous étiez travailleur indépendant ?  
Votre montant imposable est également disponible dans votre espace personnel sur [lassuranceretraite.fr](https://lassuranceretraite.fr).

## Prélèvement à la source

Si vous êtes imposable, votre retraite est soumise au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Cela signifie que vous payez votre impôt sur le revenu directement au moment où vous percevez votre retraite.

Vous pouvez retrouver à tout moment votre taux de prélèvement en vous connectant à votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

Pour toute information, renseignez-vous auprès de l'administration fiscale.

### MON ESPACE PERSONNEL

Connectez-vous sur [lassuranceretraite.fr](https://lassuranceretraite.fr) et laissez-vous guider. Vous avez juste besoin de votre numéro de sécurité sociale et d'une adresse e-mail. C'est simple, pratique et sécurisé !

En créant votre espace personnel, vous pouvez aussi :

- demander le relevé de vos mensualités ;
- retrouver les dates de vos prochains paiements ;
- recevoir des informations personnalisées.

# Votre calendrier des paiements 2022

Calendrier pour les retraités de l'Assurance retraite  
(régime général)

Mois dû	Dates de paiement
Janvier 2022	09/02/2022
Février 2022	09/03/2022
Mars 2022	08/04/2022
Avril 2022	09/05/2022
Mai 2022	09/06/2022
Juin 2022	08/07/2022
Juillet 2022	09/08/2022
Août 2022	09/09/2022
Septembre 2022	07/10/2022
Octobre 2022	09/11/2022
Novembre 2022	09/12/2022
Décembre 2022	Date à venir

Calendrier pour les retraités de l'Assurance retraite  
Alsace-Moselle (régime général)

Mois dû	Dates de paiement
Janvier 2022	03/01/2022
Février 2022	01/02/2022
Mars 2022	01/03/2022
Avril 2022	01/04/2022
Mai 2022	01/05/2022
Juin 2022	02/06/2022
Juillet 2022	01/07/2022
Août 2022	01/08/2022
Septembre 2022	01/09/2022
Octobre 2022	03/10/2022
Novembre 2022	02/11/2022
Décembre 2022	01/12/2022

**Travailleurs indépendants** : le versement de votre retraite intervient entre le 8 et le 10 du mois suivant.

Le délai effectif de virement sur votre compte dépend de votre établissement financier.